# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CONVERTIBLE BOND BEST SELECTION EUROPE, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS L1, en abrégé BNPP L1

Classe "Classic Capitalisation" - ISIN code LU0377063960

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

## Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds vise à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations convertibles émises par des sociétés européennes ou des sociétés exerçant leurs activités en Europe, bénéficiant d'une structure financière solide et/ou d'un potentiel de croissance de leurs bénéfices. Le gestionnaire cherche à optimiser le profil risque/rendement du Fonds en investissant dans des « convertibles mixtes », à savoir en évitant les obligations convertibles qui se comportent comme des obligations pures ou comme des actions pures.

Le Fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le Thomson Reuters Europe Convertible Bond Index (EUR).

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg).

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | **4** | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
  La catégorie de risque se justifie par l'investissement dans des obligations convertibles qui sont des produits hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations.
- Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé sera long.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- Risque de crédit: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entrainer une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque lié aux instruments dérivés : en investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour de plus amples informations concernant les risques, veuillez consulter la section « Risques d'investissement » du prospectus du Fonds, qui est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

## Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 3,00% |
| **Frais de sortie** | Néant |
| Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué). | |
| Frais prélevés sur le fonds chaque année | |
| **Frais courants** | 1,64% |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| **Commission de performance** | Néant |

Les **frais d'entrée** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants est basé sur les frais passés calculés au 31 octobre 2018

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, une commission maximale de 1,50% pourra être facturée aux investisseurs.

**Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-am.com.**

## Performances passées

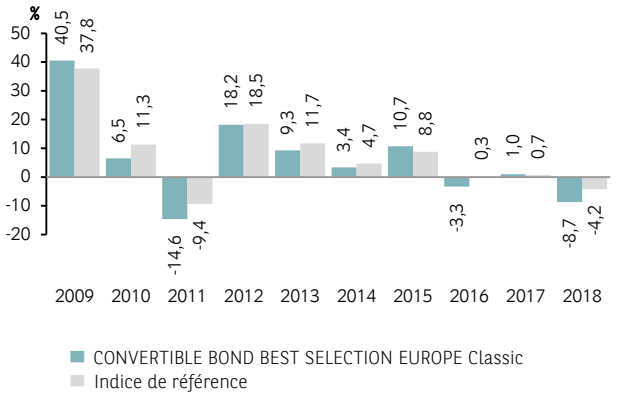


- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués par classes d'actions, dont la VNI a été calculée en permanence pendant la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur pour l'avenir.
- Les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 2008.
- Les performances passées ont été calculées en EUR
- Les rendements sont basés sur la valeur nette d'inventaire après réinvestissement des revenus distribuables.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH
- Des informations supplémentaires concernant le Fonds, incluant les valeurs liquidatives, le dernier prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement, en français, auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, ou sur le site www.bnpparibas-am.com.
- La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/ et un exemplaire sur papier sera mis à disposition sur demande.
- BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Les investisseurs peuvent échanger des actions d'un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de BNP PARIBAS L1. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la "Commission de Surveillance du Secteur Financier".
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2019.